

## RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE ACT-APASQ

En vigueur du 18 août 2021 au 17 août 2022

### Cachets minimums

Décors	2 462,47 \$ pour 160h maximum
Costumes	2 462,47 \$ pour 160h maximum
Accessoires	1 119,25 \$ pour 73h maximum
Éclairages	1 692,97 \$ pour 110h maximum
Son	1 692,97 \$ pour 110h maximum
Coiffures	559,63 \$ pour 39h maximum
Maquillages	559,63 \$ pour 39h maximum
Marionnettes	2 462,47 \$ pour 160h maximum

Indexation Les tarifs sont majorés d'un % égal à l'IPC annuellement, pour un maximum de 1,75%

### Taux horaire minimum - pour 15h minimum - facturation du concepteur à remettre à l'APASQ

Décors	23,08 \$
Costumes	23,08 \$
Accessoires	23,08 \$
Éclairages	23,08 \$
Son	23,08 \$
Coiffures	23,08 \$
Maquillages	23,08 \$
Marionnettes	23,08 \$

Indexation Les tarifs sont majorés d'un % égal à l'IPC annuellement, pour un maximum de 1,75%

### Redevances minimums - dès la 1<sup>re</sup> représentation pour un minimum de 10 représentations

Décors	24,61 \$
Costumes	24,61 \$
Accessoires	24,61 \$
Éclairages	24,61 \$
Son	24,61 \$
Coiffures	24,61 \$
Maquillages	24,61 \$
Marionnettes	24,61 \$

Indexation Les tarifs sont majorés d'un % égal à l'IPC annuellement,  
pour un maximum de 1,75%

**Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats**

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13% contribution

**Déduction sur redevances pour tous les contrats**

Cotisation syndicale	4% déduction
----------------------	--------------

**Pour les concepteurs non membres de l'APASQ**

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective ACT-APASQ